

ACTE D'ENGAGEMENT (A.E)

À COMPLÉTER IMPÉRATIVEMENT ET À REMETTRE AVEC L'OFFRE



Théâtre National de Bretagne
Direction Arthur Nauzyciel
1 rue Saint-Hélier, CS 54007
35040 Rennes Cedex
T-N-B.fr

ARTICLE 1 — IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

THÉÂTRE NATIONAL DE BRETAGNE (TNB)
1, rue Saint-Hélier CS 54007 35040 RENNES Cedex

Nom, prénom, qualité du signataire du marché :
Arthur NAUZICIEL Directeur

ARTICLE 2 — OBJET DU MARCHÉ

Le présent acte d'engagement concerne le site du TNB situé
rue Saint-Hélier pour le remplacement de la presse numérique.

ARTICLE 3 — TYPE DE PROCÉDURE

Le présent marché est passé selon l'ordonnance
n°2005-649 en date du 6 juin 2005.

ARTICLE 4 — DUREE DU MARCHÉ

Le présent marché est conclu pour une durée de 5 ans à partir
de sa date de notification avec possibilité de le reconduire pour
une année supplémentaire.

ARTICLE 5 — DÉBUT D'EXÉCUTION

La date prévisionnelle de début d'exécution des prestations
est fixée au 17 juillet 2019.

ARTICLE 6 – ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Je soussigné :

.....

Agissant en tant que :

.....

Adresse professionnelle :

.....

.....

N° Siret :

.....

Code APE :

.....

Registre du Commerce :

.....

Code postal / Ville :

.....

Téléphone :

.....

Courriel :

.....

Agissant pour mon propre compte

Agissant pour le compte de la société :

Après avoir pris connaissance des documents constitutifs du dossier et des documents qui y sont attachés,

- après avoir pris connaissance du cahier des charges et des documents qui y sont mentionnés et après les avoir acceptés dans leur ensemble sans réserve ni modification,
- après avoir établi mes pièces prévues à l'article D.8222-5 (ancien R. 324-4) du Code du travail.

Je déclare sur l'honneur, en application des articles 8 et 38 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics :

a) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues par les articles suivants du Code pénal : les articles 222-38, 222-40, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 421-2-1, le deuxième alinéa de l'article 421-5, l'article 433-1, le deuxième alinéa de l'article 434-9, les articles 435-2, 441-1 à 441-7, les premier et deuxième alinéas de l'article 441-8, l'article 441-9 et l'article 450-1, ou ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pour une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;

b) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans d'une condamnation définitive pour l'infraction prévue par l'article 1741 du code général des impôts ou une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;

c) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L8221-1, L8231-1, L8241-1 et L8251-1 du code du travail ou des infractions de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;

d) ne pas être en état de liquidation judiciaire ou ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;

e) ne pas être déclaré en état de faillite personnelle ou ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;

f) ne pas être admis au redressement judiciaire ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, sans justifier d'une habilitation à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché ;

g) avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations lui incombant en matière fiscale et sociale et acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, ou s'être acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisantes par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement ;

h) être en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L5212-2, L5212-5 et L5212-9 du Code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;

i) avoir contracté l'ensemble des assurances imposées par la réglementation en vigueur.

Je m'engage sans réserve à exécuter les prestations constitutives de la mission objet du présent marché, conformément aux clauses et conditions du présent marché et de ses annexes.

ARTICLE 7 – MODALITÉS DE PAIEMENT

COMPTE À CRÉDITER

Le TNB se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte suivant :

Numéro :

.....

Banque :

.....

Code banque :

.....

Code guichet : .

.....

N° compte :

.....

Clé RIB :

.....

Je joins à cet effet un RIB original et je m'engage en outre à notifier au TNB toutes modifications de mes coordonnées bancaires avec un préavis d'un mois avant tout paiement et à joindre un RIB original modificatif.

MODE DE RÈGLEMENT CHOISI PAR L'ORGANISME

Le mode de règlement est le virement par paiement à 30 jours.

BÉNÉFICE DE L'AVANCE

Je renonce au bénéfice de l'avance.

ARTICLE 8 – PRIX

DÉSIGNATION	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE H.T.	MONTANT TOTAL EN EUROS H.T.
MATÉRIEL/LOGICIEL			
Matériel			
Licences			
SOUS-TOTAL			
PRESTATIONS			
Installation/déploiement			
Formation - transfert de compétence			
SOUS-TOTAL			
MONTANT TOTAL H.T.			
MONTANT TOTAL T.T.C			
MAINTENANCE 5 ANS			
Coût page N/B			
Coût page couleur			
Agrafes			
SOUS-TOTAL			
OPTIONS			
SOUS-TOTAL			
TOTAL			

Montant H.T. arrêté en lettres à :

.....

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Fait en un seul original,

Àle

Signature du Prestataire

SIGNATURE DU POUVOIR ADJUDICATEUR

Est acceptée la présente offre pour valoir Acte d'engagement,

Àle

La personne représentant le pouvoir adjudicateur